

Le Directeur général

Saint-Ouen, le 25/06/2026

- 0657 -

Décision portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le Directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 15 juin 2026 portant nomination de Monsieur Alexandre MOROIS en qualité de Directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation à l'étranger relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Chantal LEVY en qualité de cheffe d'établissement du lycée Victor Hugo de Marrakech à compter du 1er septembre 2024 ;

Décide :

Article 1er : Madame Chantal LEVY est autorisée à contracter le marché de travaux relatif à la démolition et reconstruction des six escaliers du Lycée Victor Hugo à Marrakech, avec l'entreprise AZ Contractor pour un montant de **1 190 040,00 MAD HT**, soit **1 428 048,00 MAD TTC** ce qui représente **112 625,39 EUR HT** soit **135 150,46 EUR TTC** au taux de chancellerie en vigueur de 0,09464.

Article 2 : La cheffe d'établissement du lycée Victor Hugo de Marrakech est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage au sein des établissements concernés et sur leur site internet.



Alexandre MOROIS